

Index AI : PRE01/352/2012
18 July 2012

Émirats arabes unis. Sur fond de répression, 13 personnes ont été arrêtées, dont des avocats défenseurs des droits humains

Les autorités des Émirats arabes unis doivent libérer immédiatement et sans condition deux éminents avocats spécialisés dans la défense des droits humains arrêtés ces derniers jours, a déclaré Amnesty International.

Mohamed Abdullah al Roken, membre de longue date d'Amnesty International, avocat et défenseur des droits humains bien connu, a été interpellé mardi 17 juillet à 1h30 alors qu'il était en route pour un poste de police à Doubaï afin de signaler la disparition, survenue cinq heures auparavant, de son fils Rashid Mohamed al Roken et de son gendre Abdullah al Hajeri.

Il était l'un des avocats de la défense dans l'affaire très médiatisée concernant cinq militants politiques – connus sous le nom des « Cinq des Émirats » – qui ont été arrêtés, jugés et emprisonnés en 2011 pour avoir insulté publiquement de hauts représentants de l'État.

Il compte aujourd'hui parmi 13 hommes, dont Mohamed al Mansoori, lui aussi défenseur des droits humains, avocat et ancien président de l'Association des juristes des Émirats arabes unis, qui ont été appréhendés à partir du 16 juillet par des membres de la Sûreté de l'État (*Amn al-Dawla*).

« Amnesty International considère que Mohammad al Roken et Mohammad al Mansoori sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement en raison de leur travail d'avocats et de leurs activités pacifiques en faveur des droits humains. [Ce n'est pas la première fois qu'ils sont persécutés parce qu'ils se mobilisent de manière légitime pour défendre les droits fondamentaux](#). Ils doivent être libérés immédiatement et sans condition, a indiqué Ann Harrison, directrice adjointe du programme Afrique du Nord et Moyen-Orient d'Amnesty International.

« Les autorités émiriennes doivent mettre un terme à cette vague répressive qui déferle notamment sur les défenseurs des droits humains dans tout le pays. »

Ces arrestations ont eu lieu après que le procureur général d'Abou Dhabi a annoncé, le 15 juillet, l'ouverture d'une enquête concernant un groupe de personnes qui planifiait, selon lui, des « atteintes à la sécurité de l'État », s'opposait « à la Constitution des Émirats arabes unis et au régime en place » et entretenait des liens avec « des organisations et des programmes étrangers ».

Les membres de la Sûreté de l'État ont arrêté la plupart de ces hommes chez eux ou sur leur lieu de travail, saisissant à cette occasion leurs ordinateurs et des documents personnels.

« Si les 11 autres détenus ne sont pas inculpés d'infractions prévues par le droit international, ils doivent être remis en liberté. Dans l'intervalle, les autorités doivent révéler où ils se trouvent et veiller à ce qu'ils ne subissent pas de violences pendant leur détention », a poursuivi Ann Harrison.

Outre Mohammad al Mansoori, Mohammad al Roken, son fils et son gendre, les autres détenus sont Abd al Rahman al Hadidi, directeur du Centre de mémorisation du Coran, et les militants Rashid al Shamsi, Hussain al Najjar, Omran al Radhwan, Khaled al Shaiba, Ibrahim al Yassi, Mohamed al Hoosani, Isa al Sari et Khalifa al Nuaimi.

Certains d'entre eux ont des liens avec l'Association pour la réforme et l'orientation sociale (*al Islah*).

Dans le cadre d'une autre affaire, les autorités des Émirats arabes unis ont contraint lundi 16 juillet l'un des « Cinq des Émirats » à s'exiler en Thaïlande. Il s'agit d'Ahmed Abdul Khaleq, militant et blogueur de 35 ans.

Dans ses blogs, il défend les droits de la minorité *bidun* (Arabes apatrides) des Émirats arabes unis, à laquelle il appartient. Amnesty International l'a désigné comme prisonnier d'opinion lors de sa détention.

Mohamed al Roken avait demandé que son client ne soit pas expulsé dans les jours précédant sa propre arrestation.

Le 17 juillet, un porte-parole du Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait part de son inquiétude quant à la répression de plus en plus sévère ciblant les défenseurs des droits humains dans les Émirats arabes unis. Il a évoqué les harcèlements, les interdictions de voyager, les licenciements soudains, les arrestations, les dénaturalisations et les expulsions auxquels recourent les autorités émiriennes afin de museler les militants.

En 2008, la représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme s'était déclarée préoccupée par le traitement réservé à Mohamed al Roken, tandis qu'elle a fait de même en 2011 au sujet de Mohamed al Mansoori.

Amnesty International a exhorté les autorités émiriennes à mettre fin à la répression accrue qui vise les militants et les défenseurs des droits humains et à respecter le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

« Les autorités doivent lever les restrictions imposées à la liberté de s'exprimer et de manifester pacifiquement, a conclu Ann Harrison.

« Le fait de s'exprimer et de manifester sans violence est passible de sanctions aux Émirats arabes unis. Il est d'autant plus important que les défenseurs des droits humains qui dénoncent ces violations puissent poursuivre sans entraves leur travail légitime, conformément au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière, notamment à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. »